

## Subventions à des associations sportives

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** La Commission des Sports réunie le 10 mai 2005 propose une répartition de subventions aux associations sportives.

### 1. Dotations Formation/Animation Contrats Objectifs saison 2004-2005

Les contrats d'objectifs sports collectifs validés par le Conseil Municipal du 26 juin 2002 prévoient le versement d'une dotation de base qui est fonction du niveau de jeu du club dans une discipline donnée. A cette dotation de base mandatée mensuellement s'ajoutent deux enveloppes liées aux actions d'animation (5 % de la dotation de base) et de formation du club (8 % de la dotation de base) qui sont versées en deux temps : une en début de saison et la seconde en fin de saison.

Compte tenu des diverses actions conduites par les clubs, il est proposé de verser la deuxième partie de ces dotations soit :

	Dotation Animation	Dotation Formation	Premier versement	Deuxième versement
ESBF	10 908 €	17 452 €	14 180 €	14 180 €
ESBM	2 429 €	3 886 €	3 157,5 €	3 157,5 €
BRC Football Association	1 441 €	2 305 €	1 873 €	1 873 €
BBCD	14 508 €	23 214 €	18 861 €	18 861 €
Total	29 286 €	46 857 €	38 071 €	38 071 €

Les crédits seront prélevés au Budget Primitif sur l'imputation 65.40.6574.4824/20300.

### 2. Subventions aux Comités Départementaux

La Ville apporte un soutien financier à des Comités Départementaux dans le cadre d'une aide à l'emploi d'éducateurs sportifs dans des disciplines particulières. Ce dispositif a été étendu aux sports de glace en relation directe avec les clubs bisontins.

Cette aide contractualisée par convention est versée en deux temps : automne et printemps. Il est proposé de procéder au deuxième versement :

	Saison 2004/2005	Premier versement	Deuxième versement
Comité Départemental Tennis de Table	4 040 €	2 020 €	2 020 €
Comité Départemental Volley Ball	4 040 €	2 020 €	2 020 €
Comité Départemental Athlétisme	2 800 €	1 400 €	1 400 €
Comité Départemental Olympique et Sportif	4 040 €	2 020 €	2 020 €
Comité Régional Cyclisme	4 040 €	2 020 €	2 020 €
Comité Départemental Judo	4 040 €	2 020 €	2 020 €
Besançon Skating Club	6 060 €	3 030 €	3 030 €
Besançon Comté Hockey Club	3 030 €	1 515 €	1 515 €
<b>Total</b>	<b>32 090 €</b>	<b>16 045 €</b>	<b>16 045 €</b>

Les crédits seront prélevés au Budget Primitif sur l'imputation 65.40.6574.4825/20300.

### 3. Subventions exceptionnelles

	Demande	Proposition
ESBM : Parrainage du match contre Montélimar	4 500 €	4 500 €
Olympique Bisontin : Parrainage du match contre Chagny	4 500 €	4 500 €
AS Jeunes Footballeurs de Palente : rattrapage subvention sport amateur 2004	309 €	309 €
Comité Régional de Boxe : Rencontre internationale France - Corée 30 avril 2005	2 000 €	1 300 €
ESBF : ½ Finale et Finale de la Coupe de France	5 000 €	2 500 €
La Cita - Concours Départemental «poussins»	320 €	250 €
La Française - Aide à l'acquisition d'un sauna	2 500 €	2 000 €
<b>Total</b>	<b>19 129 €</b>	<b>15 359 €</b>

Les crédits seront prélevés au Budget Primitif sur l'imputation 65.40.6574.4822/20300.

#### 4. Subvention exceptionnelle d'équipement au Sport Nautique Bisontin

Le Sport Nautique Bisontin gère depuis 1960 une piscine de centre-ville ouverte au public et très fréquentée par les Bisontins et les habitants de l'agglomération.

La gestion assure au club des ressources finançant ses activités sportives et ses sections de haut niveau en canoë-kayak et aviron.

L'équipement en très mauvais état nécessite un programme de travaux important réparti en deux tranches :

- une première tranche à réaliser en urgence avant l'ouverture en juin 2005, concerne le remplacement du système de filtration et de la chaudière, la réfection complète du local technique et la remise en état des cabines et casiers pour le public,
- une deuxième tranche fait l'objet d'une étude et d'un chiffrage en cours et concernera des compléments de travaux sur la piscine et les locaux et hangars des sections canoë et aviron.

La première tranche des travaux est évaluée à 130 000 € TTC financé comme suit :

Autofinancement et emprunt SNB	50 000 €
Ville de Besançon 1 <sup>ère</sup> tranche subvention	50 000 €
Région de Franche-Comté, sollicitation	15 000 €
Département du Doubs, sollicitation	15 000 €

La Ville a inscrit au BP 2005 une enveloppe de 100 000 € pour l'opération d'ensemble.

Il est proposé d'attribuer au SNB une subvention de 50 000 € correspondant au financement de la première tranche.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6572.5034/20300.

Le Conseil Municipal est invité à retenir ces propositions et à décider l'attribution des diverses subventions.

**«Mme Martine BULTOT :** Je voudrais savoir ce qui justifie que l'ESB F n'ait obtenu que la moitié de sa demande, soit 2 500 € au lieu de 5 000 € pour la demi-finale de la Coupe de France alors que l'ESB M et l'Olympique Bisontin obtiennent 4 500 € selon leurs vœux. Ça donne l'impression de deux poids deux mesures. Est-ce que vous pouvez me l'expliquer ?

**M. LE MAIRE :** Patrick BONTEMPS va répondre mais il n'y a surtout pas deux poids deux mesures pour l'ESB F, chacun ici connaît l'attachement de l'équipe municipale à toutes les équipes mais entre autres à l'équipe de hand féminine.

**M. Patrick BONTEMPS :** Effectivement la demande du club était de 5 000 € mais quand on regarde l'ensemble de l'effort qui a été fait par la ville notamment par la mise à disposition du palais et en particulier le « pot » qui a été offert à l'ensemble, je dois dire que globalement on répond aux demandes du club. Simplement, en monnaie sonnante et trébuchante, on apporte uniquement les 2 500 € mais on a fait des efforts de promotion de ce match, on a racheté un certain nombre de places qui ont permis effectivement d'inviter, je le rappelle, les entreprises qui ont participé aux travaux du palais et qui en ont été excessivement contentes parce qu'on a pu aussi valoriser tout le travail de ceux qui se sont mobilisés et qui continuent de se mobiliser pour que ce nouveau palais des sports puisse ouvrir dans de bonnes conditions. Donc on ne peut pas, je crois, dire aujourd'hui qu'on n'a pas été à la hauteur, même si, effectivement, sur la subvention, ça apparaît un peu comme cela.

**M. LE MAIRE** : C'est toujours le même problème : est-ce qu'il vaut mieux donner 5 000 € pour solde de tout compte ou donner 2 500 € et une partie en prestations ? Quelquefois il vaut mieux donner 5 000 € qu'ensuite chacun utilise comme il le souhaite car là, par exemple, je pense que le coût pour la collectivité a été largement supérieur à 5 000 €. Patrick, veux-tu ajouter une précision ?

**M. Patrick BONTEMPS** : Je voudrais ajouter que par rapport à ce match, les filles de l'ESB F nous ont chaleureusement remerciés car cela a été le «plus» qui leur a permis aussi de gagner ce trophée car il a fallu organiser l'ensemble des deux journées, c'est-à-dire le samedi les demi-finales, le dimanche la finale et il a fallu effectivement se bagarrer, au niveau national, pour avoir cette compétition. Donc le «plus» est vraiment là pour les filles de l'ESB F, elles l'ont bien mesuré, elles nous en ont largement remerciés.

**M. LE MAIRE** : Elles nous l'ont dit le soir du match parce qu'effectivement faire le dernier match à domicile, surtout quand on gagne de quelques points, c'est très important».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 27 mai 2005.*